



# LA CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE



Année scolaire 2016 / 2017



Lanbo

www.delcampe.net

# LES ENSEIGNEMENTS EN CLASSE DE SECONDE

## LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES 28h 30

Comprennent :

- Les enseignements communs 23h 30
- L'accompagnement personnalisé 2h
- Les enseignements d'exploration 3h (évent. 4h30)

## LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (facultatifs)

- L'élève peut choisir une option de 2h ou 3h par semaine

# LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS 1/2

## HORAIRES OFFICIELS

Matières	Horaire officiel élève
Français	4 heures
Histoire Géographie	3 heures
Langue vivante 1	5 heures 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 heures
Physique Chimie	3 heures
Sciences de la vie et de la terre	1 heure 30
Education physique et sportive	2 heures
Education civique, juridique et sociale	0 heure 30

Ces horaires s'appliquent dans tous les établissements publics et privés sous contrat de France (les établissements hors contrat peuvent les modifier mais ils ne sont pas reconnus au moment des examens)

## LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS 2/2

### IMPORTANCE

- Ils constituent plus de **82 % de l'horaire élève**
- Ce sont les **seuls sur lesquels se détermine l'orientation** en fin de seconde

### DEDOUBLEMENTS

Les dédoublements ne sont plus fixés au niveau national. Chaque lycée dispose d'une dizaine d'heures par division utilisées pour:

- Les TP dans les matières scientifiques.
- L'organisation de groupes de compétences en langues vivantes.
- Des dédoublements dans les matières essentielles.

### LANGUES VIVANTES 1 et 2

- Langues vivantes 1: Allemand, Anglais
- Langues vivantes 2: Allemand, Anglais, Espagnol, Italien.

## ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE 1/1

- C'est un **temps d'enseignement** d'une durée moyenne de 2 heures par semaine.
- Il s'adresse à **tous les élèves** sans exception. La présence est obligatoire
- Il comprend des activités de **soutien, d'approfondissement, d'ouverture culturelle, d'aide méthodologique, d'aide à l'orientation.**
- Il permet d'apporter des réponses aux attentes et aux **besoins spécifiques de chaque lycéen.**
- Les établissements scolaires disposent d'une large **autonomie** au niveau de son organisation mise en place en concertation avec les **équipes pédagogiques.**

# ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION 1/3

## Choix à effectuer par les élèves

- **Les élèves doivent choisir 2 (évent. 3) enseignements d'exploration.**

- **Mais le premier est quasiment imposé.**

Il est obligatoirement choisi par l'élève parmi les deux enseignements d'économie proposés dans tous les lycées. (Sciences économiques et sociales ou Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion)

- **Le choix pour le 2ème (éventuellement 3ème) est plus large.**

La carte des enseignements d'exploration implantés dans chaque établissement est fixée par le recteur de l'académie.

La plupart des enseignements d'exploration sont proposés dans au moins un des deux lycées carpentrassiens

# ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION 2/3

## Choix possibles à Victor Hugo

Choix 1	Choix 2
Sciences économiques et sociales  Ou  Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion	Biotechnologies + santé et social
	Italien LV3
	Littérature et Société
	Méthodes et Pratiques Scientifiques
	Patrimoines
	Principes fondamentaux économie et gestion
	Sciences économiques et sociales

# ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION 3/3

## Importance pédagogique

### Rôle des enseignements d'exploration.

- **Découvrir** de nouveaux domaines intellectuels et les activités qui leur sont associées.
- **S'informer** sur les cursus possibles dans le cycle terminal (Séries L, ES, S-SVT, S-SI, STI2D, STL, STMG) puis dans le supérieur.
- **Identifier** les activités professionnelles auxquelles ces cursus peuvent conduire.

### Mais ils ne prédéterminent pas l'orientation en fin de seconde.

Ils ne constituent en aucune manière un pré requis pour accéder à telle ou telle série. D'ailleurs:

- Leur volume horaire est limité (en général 1h30 par semaine).
- Il s'agit d'activités de découverte qui ne font pas l'objet d'évaluations notées.
- Ils n'apportent pas de connaissance exigible pour n'importe quelle filière spécifique.



# **AFFECTATION ET INSCRIPTION 1/3**

## **Sectorisation des lycées publics du Vaucluse**

- L'affectation est sectorisée en fonction de **l'adresse de la famille** et non du collège d'origine.
- Cette sectorisation est consultable au secrétariat des établissements
- Des demandes de dérogations sont possibles (diapo 3/4). Mais si vous en faites une, vous devez en **dernier vœu** demander tout de même le **lycée de secteur** sous peine de vous retrouver sans affectation fin juin.
- **Cas particulier:** Pas de sectorisation pour le vœu: (SES ou PFEG) + **SI + CITEC (Fabre)** et pour le vœu **Santé/social /biotechnologie (V Hugo)**

## AFFECTATION ET INSCRIPTION 2/3

### Demandes de dérogation

Après l'affectation des élèves du secteur et dans la limite des capacités d'accueil définies par le Recteur, les demandes de dérogation sont examinées en fonction des critères de priorité suivants:

- Elèves souffrant de **handicap**
- Elèves nécessitant une prise en charge **médicale** importante près de l'établissement demandé
- Elèves **boursiers** au mérite ou sur critères sociaux
- Elèves devant suivre un **parcours scolaire particulier**  
(le choix d'un Ede non enseigné dans le lycée de secteur ne permet plus de déposer une demande de dérogation pour parcours scolaire particulier)
- Elèves dont un **frère** ou une **sœur** est scolarisé dans l'établissement souhaité
- Elèves dont le domicile, en **limite de secteur**, est proche de l'établissement souhaité.
- **Convenances personnelles**  
(par exemple Ede non enseigné dans le lycée de secteur)

(  
Pour une demande de dérogation, il faut remplir **un imprimé (à retirer au collège)**.

Remarque: **Les notes des élèves** sont prises en compte dans les barèmes d'affectation.

## **AFFECTATION ET INSCRIPTION 3/3**

### **Inscription définitive**

- ❑ Un élève affecté dans un lycée doit confirmer son souhait de poursuivre ses études dans l'établissement. Pour cela il doit venir s'inscrire. **Formalités d'inscription fin juin début juillet.**
- ❑ Les places des élèves qui ne se sont pas inscrits dans les délais ne sont pas conservées. Elles sont attribuées à d'autres élèves en liste d'attente.
- ❑ Au moment de son inscription l'élève précisera ses choix pour les enseignements d'exploration.
- ❑ Il pourra également s'inscrire pour suivre les cours d'une option facultative ou d'une section européenne (liste diapo suivante).

## **OPTIONS FACULTATIVES et SECTIONS EUROPEENNES**

**Arts plastiques**

**EPS (escalade)**

**Italien LV3**

**Musique**

**Euro Anglais (discipline non-linguistique sciences physiques)**

**Euro Allemand (discipline non linguistique histoire/géographie)**

**L'affectation en section européenne est organisée par une commission départementale et elle est déséctorisée pour partie.**

**Brevet d'initiation aéronautique (en demandant un EDE MPS)**

# INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## Options non facultatives

Ponctualité, Assiduité, TRAVAIL.

Respect des personnes, des locaux, du règlement intérieur.

**Pour des informations détaillées** (par exemple sur le contenu des enseignements d'exploration):

**PORTES OUVERTES**

**SAMEDI 12 MARS 2016**  
**(de 9 h à 12 h30)**

**SITE INTERNET**

<http://www.lyceevictorhugo.fr/index.html>





# Portes Ouvertes

Samedi 12 mars 2016  
de 9h00 à 12h00



- Visite de l'établissement, des salles de cours et du bâtiment technologique
- Rencontres avec les professeurs
- Rencontre des orientations
- Découverte sur les filières du LGT, du LP et des BTS AG, AM et SP3S
- Conférences sur les filières du LGT, du LP et des BTS AG, AM et SP3S
- Brevet d'Initiation Aéronautique
- Visite de l'internat
- Présentation des formations du CFA



**Lycées V.HUGO & CFA E.N 84**

139, Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras- 04.90.63.12.32  
<http://www.lyceevictorhugo.fr> <http://cfacarpentras.fr>